

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 19h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

Date de la convocation  
17/04/2026Date d'affichage  
17/04/2026**Présidence :** M. Julien PICHOT, Maire**Secrétaire de séance :** Mme Cathy LUTRAT**Participants :** M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Jasmonde MARTIN, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, M. Jerome THORAVAL, Mme Valentine BONDON, M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU**Absents excusés :** M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), M. Éric COLAS (pouvoir à M. Julien PICHOT)**Objet de la Délibération :****DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FNACA****Délibération n° 2026\_32**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la FNACA. Cette subvention servirait au fonctionnement de l'association (achats divers, organisation repas de fin d'année).  
Il est indiqué que la commune compte 11 adhérents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :**

- **D'accorder une subvention d'un montant de 75,00 €, comme les exercices précédents.**

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 29/04/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Julien PICHOT**